

Annexe :
Codes NACE

lasse	Code	Libellé
45	45201	Entretien et réparation général d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (= 3,5 tonnes)
45	45206	<i>Lavage de véhicules automobiles</i>
47	47191	Commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire (surface de vente inférieure à 2500m ²)
47	47192	Commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire (surface de vente supérieure ou égale à 2500m ²)
47	47410	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
47	47420*	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé*
47	47430	Commerce de détail de matériels audio-vidéo en magasin spécialisé
47	47511	Commerce de détail de tissus d'habillement en magasin spécialisé
47	47512	Commerce de détail de linge de maison en magasin spécialisé
47	47513	Commerce de détail de fils à tricoter et d'articles de mercerie en magasin spécialisé
47	47519	Commerce de détail d'autres textiles en magasin spécialisé
47	47521	Commerce de détail de matériaux de construction en magasin spécialisé, assortiment général
47	47522	Commerce de détail de matériaux de construction et de matériaux de jardin en bois en magasin spécialisé
47	47523	Commerce de détail de carrelages de sols et de murs en magasin spécialisé
47	47524	Commerce de détail de parquet, de laminés et de revêtement en liège en magasin spécialisé
47	47525	Commerce de détail de quincaillerie et d'outils en magasin spécialisé
47	47526	Commerce de détail de peinture et de vernis en magasin spécialisé
47	47527	Commerce de détail d'articles et de matériels d'installations sanitaires en magasin spécialisé

47	47529	Commerce de détail d'autres matériaux de construction en magasin spécialisé
47	47530	Commerce de détail de tapis, de moquettes et de revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé
47	47540	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
47	47591	Commerce de détail de mobilier de maison en magasin spécialisé
47	47592	Commerce de détail d'appareils d'éclairage en magasin spécialisé
47	47593	Commerce de détail d'appareils ménagers non électriques, de vaisselle, de verrerie, de porcelaine et de poterie en magasin spécialisé
47	47594	Commerce de détail d'instruments de musique en magasin spécialisé
47	47599	Commerce de détail d'autres articles de ménage en magasin spécialisé n.c.a.
47	47610	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
47	47620*	Commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé*
47	47630	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
47	47640	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
47	47650	Commerce de détail de jeux et de jouets en magasin spécialisé
47	47711	Commerce de détail de vêtements pour dame en magasin spécialisé
47	47712	Commerce de détail de vêtements pour homme en magasin spécialisé
47	47713	Commerce de détail de vêtements pour bébé et enfant en magasin spécialisé
47	47714	Commerce de détail de sous-vêtements, de lingerie et de vêtements de bain en magasin spécialisé
47	47715	Commerce de détail d'accessoires du vêtement en magasin spécialisé
47	47716	Commerce de détail de vêtements, de sous-vêtements et d'accessoires pour dame, homme, enfant et bébé en magasin spécialisé, assortiment général
47	47721	Commerce de détail de chaussures en magasin spécialisé
47	47722	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage en magasin spécialisé
47	47740	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
47	47750	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé

47	47761	Commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines et d'engrais en magasin spécialisé
47	47770	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
47	47782*	Commerce de détail de matériel photographique, d'optique et de précision en magasin spécialisé*
47	47783	Commerce de détail d'armes et de munitions en magasin spécialisé
47	47784	Commerce de détail d'articles de droguerie et de produits d'entretien en magasin spécialisé
47	47785	Commerce de détail de cycles en magasin spécialisé
47	47786	Commerce de détail de souvenirs et d'articles religieux en magasin spécialisé
47	47787	Commerce de détail d'objets d'art neufs en magasin spécialisé
47	47788	Commerce de détail d'articles de puériculture en magasin spécialisé, assortiment général
47	47789	Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé n.c.a.
47	47791	Commerce de détail d'antiquités en magasin
47	47792	Commerce de détail de vêtements d'occasion en magasin
47	47793	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin, sauf vêtements d'occasion
47	47810	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
47	47820	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés
47	47890	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
56	56101	Restauration à service complet
56	56102*	Restauration à service restreint*
56	56210*	Services des traiteurs*
56	56301**	Cafés et bars**
56	56302**	Discothèques, dancings et similaires**
56	56309**	Autres débits de boissons**
68	68311	Intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers pour compte de tiers

79	79110	Activités des agences de voyage
92	92000	Organisation de jeux de hasard et d'argent
93	93292	Exploitation de domaines récréatifs
93	93299	Autres activités récréatives et de loisirs n.c.a.
96	96021	Coiffure
96	96022	Soins de beauté
96	96093	Services de soins pour animaux de compagnie, sauf soins vétérinaires
96	96095*	Hébergement d'animaux de compagnie*

*Ces codes ont droit à l'indemnité à condition d'être totalement fermé ou à l'arrêt en conséquence des mesures contre le coronavirus COVID-19 (un justificatif est demandé dans l'introduction du dossier)

Conformément à l'article 4, alinéa 5, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 mars 2020, les secteurs d'activité ou parties des secteurs visés aux classes et sous-classes reprises au 56.3 du Code NACE-BEL ne peuvent bénéficier de l'indemnité compensatoire de 5.000 EUR **s'ils contreviennent de toute manière aux articles 380, 380bis et 380ter du Code pénal.